

La prochaine séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, au 14, rue Philippe-Côté à 18h

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 11 MAI 2022

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

1. **Commission de la gestion des eaux – Yves Gnocchini**

1.1 Octroi de contrat – Réfection des rues Dutch et Clayes

2. **Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac**

2.1 Achat de conteneurs à matières résiduelles, de couvercles et d'ensembles charnières

3. **Commission des travaux publics – Pierre Le Blanc**

3.1 Embauche d'un journalier saisonnier au service des travaux publics

Deuxième période de questions

Clôture de la séance extraordinaire



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mercredi 11 mai 2022, à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Pierre Le Blanc	Marie-Josée Lamothe
Yves Gnocchini	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Est également présent : Richard Joyal, Directeur général et secrétaire-trésorier

22-05-155

Ouverture de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil ouvre la séance.

ADOPTÉE

22-05-156

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

N.M.

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié le lundi 9 mai sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

22-05-157

Octroi de contrat – réfection des rues Dutch et Clays

Considérant que la Ville de Bedford désire faire la réfection des rues Dutch et Clays en 2022 ;

Considérant que pour ce faire, le devis d'appel d'offres BED20220426 a été déposé sur le SEAO en procédant par un appel d'offres publics ;

Considérant que trois (3) entrepreneurs ont soumis une offre de service conforme dans le cadre de cette démarche, soit :

SOUSSIONNAIRES	PRIX TOTAL (incluant les taxes)
G.J. Ménard Aménagement Paysager Inc.	1 465 296,13\$
Excavation St-Pierre Tremblay Inc.	1 635 339,47\$
MSA Infrastructure Inc.	1 993 999,99\$

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est G.J. Ménard Aménagement Paysager Inc.;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil octroi un contrat de 1 274 447,60 \$, plus les taxes applicables à G.J. Ménard Aménagement Paysager Inc. pour la réfection des rues Dutch et Clayes, selon les modalités du devis d'appel d'offres BED20220426 et de ses addenda 1 et 2.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-05-158

Achat des conteneurs à matières résiduelles, de couvercles et d'ensembles charnières

Considérant que la Ville de Bedford désire renouveler 10 conteneurs à matières résiduelles;

Considérant que 19 de nos conteneurs de 8 v.c. à toit plat ont de la difficulté à se faire vider parce que les objets volumineux restent coincés dans l'ouverture rendant la collecte difficile ;

Considérant que 19 conteneurs de 8 v.c. demeurent modifiables pour finir leur vie utile en agrandissant l'ouverture et en mettant de plus grands couvercles pour faciliter la collecte;

Considérant que les couvercles et les ensembles de charnières pour conteneurs à toit plat permettront de modifier 19 conteneurs et ainsi de faciliter la collecte ;

Considérant qu'une soumission a été demandée à la firme DURABAC pour la fourniture de 10 conteneurs CFL-108 neufs, pour 38 couvercles LID-DRF-SD3658 et 19 ensembles de charnières pour conteneurs à toit plat et que le prix est considéré conforme au marché actuel;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise l'achat de 10 conteneurs CFL-108, de 38 couvercles LID-DRF-SD3658 ainsi que de 19 ensembles de charnières pour conteneur de 8 v.c. à toit plat au montant de 33 155 \$, plus les taxes applicables et les frais de transport.

Que ce conseil autorise l'appropriation d'un montant de 32 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour le paiement de cette dépense.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-05-159

Embauche journalier saisonnier travaux publics

Considérant qu'afin de mener à bien tous les divers projets des travaux publics pour la saison estivale une main d'œuvre supplémentaire s'avérait nécessaire ;

Considérant que la convention collective par la lettre d'entente -12, nous permet d'engager un salarié pour la période estivale du 15 mai au 15 octobre ;

Considérant qu'un poste de journalier temps plein saisonnier a été affiché dans les journaux et sur les médias sociaux ;

Considérant que 8 candidatures ont été reçues et que 3 candidats potentiels ont été rencontrés ;

Considérant qu'au terme du processus d'entrevue et d'évaluation le comité de sélection formé de la trésorière adjointe et du chef de groupe du Service des travaux publics et de la maintenance recommande l'embauche de monsieur Martin Laplante qui satisfait aux exigences du poste ;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil entérine la recommandation du comité de sélection d'embaucher monsieur Martin Laplante au poste de journalier saisonnier au service des travaux publics temps plein à raison de quarante (40) heures semaine, à compter du 30 mai prochain jusqu'au maximum le 15 octobre prochain selon les travaux à être réalisés par le service et ce, selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur et acceptées dans la proposition d'embauche.

ADOPTÉE

N.M.

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié le lundi 9 mai sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

22-05-160

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que la séance soit levée à 18h11.

ADOPTÉE

Claude Dubois, Maire

Richard Joyal, Directeur général et secrétaire-trésorier